

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du Contrôle de Gestion

Finances et Contrôle de Gestion

REF : DFCG2010021

Signataire : SL

OBJET : Acceptation du fonds de concours versé par Plaine Commune au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-VI ;

Vu le budget communal ;

Considérant que le Conservatoire à Rayonnement Régional Aubervilliers – La Courneuve accueille des élèves dont l'origine dépasse le territoire communal et présente à ce titre un intérêt communautaire ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

ACCEPTE le fonds de concours de 317 750 € versé par la Communauté d'Agglomération Plaine Commune pour le financement des dépenses de fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers – La Courneuve au titre de l'exercice 2010.

DIT que la recette sera inscrite au budget 2010 sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction	code action
705	74	7475	311	PLAINECO

Pour le Maire

L'adjoint délégué